

concerne sa santé et divers autres points, par exemple qu'il est une personne de caractère moral satisfaisant. Cela exige une déclaration du chef de police, d'un magistrat, d'un prêtre et ainsi de suite, ainsi que des preuves que la personne en question est absolument digne de confiance dans sa propre localité.

M. FRASER: Je vous remercie.

M. HIGGINS: A quelle catégorie de gens remettez-vous les passeports officiels ou passeports du gouvernement?

Le TÉMOIN: J'ai la liste ici.

M. STICK: Vous voulez parler de passeports diplomatiques?

Le TÉMOIN: Ce que nous appelons des passeports spéciaux. Les passeports spéciaux ou officiels sont délivrés aux catégories de personnel suivantes: juges de la Cour suprême et de la Cour de l'échiquier; membres du Sénat et de la Chambre des communes; membres des Cabinets provinciaux; personnes employées par le gouvernement du Canada au cours de missions officielles de caractère non diplomatique ou lorsqu'elles se rendent à nos missions à l'étranger; particuliers, y compris les délégués ou conseillers officiels qui assistent aux conférences internationales, de caractère non diplomatique, ainsi que les membres de leurs familles.

M. Higgins:

D. Est-ce que vous les délivrez de droit aux membres de la Chambre des communes?—R. Sur demande.

D. Je ne pensais pas que vous le fassiez.—R. Oui, sur demande.

Le PRÉSIDENT: Allons-nous maintenant étudier le poste 102, Plan de Colombo? Je crois que le témoin a une déclaration à faire et vous pourrez l'interroger quand il aura terminé son exposé. Nous en sommes au poste 102 qui apparaît à la page 16 du Budget "Plan de Colombo".

Le TÉMOIN: Monsieur le président, avant que j'entame la lecture de cet exposé qu'on m'a demandé de préparer et qui est assez long, puisqu'il résume les travaux du Plan de Colombo jusqu'à maintenant, j'aimerais mentionner que deux articles sur ce même sujet apparaîtront dans les numéros d'avril et de mai du Bulletin mensuel des Affaires extérieures. Je crois que tous les membres de la Chambre des communes le reçoivent. Ils vous intéresseront sûrement et nous avons l'intention, lorsque ces deux articles auront été publiés, de les faire imprimer de nouveau sous un format qui peut être facilement expédié par la poste, de sorte que si certains membres du Comité désiraient en obtenir des exemplaires pour une raison quelconque, ces textes seront disponibles environ dans deux mois. Vous y trouverez un exposé très intéressant du Plan de Colombo, de ce qui a été fait en vertu de ce plan, et de son fonctionnement.

M. Bater:

D. Les membres du Comité le recevront-ils automatiquement?—R. Je crois que tous les membres de la Chambre des communes le reçoivent.

M. MACDOUGALL: Je suis d'avis que cet exposé pourrait être consigné au compte rendu sans qu'on en donne lecture.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): J'appuie cette proposition.

M. Low: Peut-être voudra-t-on poser des questions à ce sujet, monsieur le président. Il me semble que la lecture ne prendrait pas trop de temps.

Le PRÉSIDENT: Je crois qu'il est préférable d'en donner lecture, parce qu'alors nous serons en plein dans le sujet et un peu au courant.